

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2020



Etaient présents : Mmes Eliane Wauquiez-Motte, Suzanne Sagnes, Marie Gaillard, Denise Vallat, Roselyne Charreyron, Annie Chaudier, Chantal Faucouit, Nicole Vérilhac
MM. Jean-Marc Brottes, Didier Maneval, Daniel Agin, André Arnaud, Olivier Balme, Didier Couzet, Philippe Dubois, Jean-Michel Eyraud, Joël Ferrier, Hervé Routier, Frédéric Roux

Excusés : Mme Sarah Perrier (pouvoir à Mme Nicole Vérilhac)
Mme Christiane Martignon (pouvoir à M. Daniel Agin)
M. Jean-Claude Bernard (pouvoir à Mme Suzanne Sagnes)

Absent : M. André Viallon

Avant le déroulé de la présente assemblée, Monsieur Martin de Framond, Directeur des Archives Départementales de la Haute-Loire, fait lecture du 1^{er} conseil municipal de 1793.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

■ Administration de l'assemblée délibérante

a) Election du secrétaire de séance

Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.

b) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 février 2020

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le compte rendu du 26 février 2020.

Le compte-rendu est adopté à la majorité (17 pour et 5 abstentions)

■ Subventions aux Associations

1. Associations dont aucun élu n'est membre. Les subventions ont été attribuées comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION SOUHAITEE	Proposition de la commission du 30 janvier 2020	Montant compris dans les charges de personnel
ASSOCIATIONS CULTURELLES			
CINEMASCOOP	1 200,00	1 200,00	
AMA	1 500,00	1 000,00	
TYPOGRAPHIE ET POESIE	1 500,00	1 000,00	
FETE DES JONQUILLES	6 500,00	4 200,00	
SE NON È VERO	3 100,00	3 000,00	
LE FESTIVAL IMPROMPTU	1 500,00	1 200,00	
LEO	150,00	150,00	
ASSOCIATIONS SOCIALES			
SECOURS POPULAIRE	250,00	250,00	
Le TREMPLIN absorbé par ASEA 43 (1er janvier 2018) mais conserve son autonomie	758,10	800,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DU PRIX DE LA RESISTANCE	100,00	100,00	
ASSOCIATION DES COMBATTANTS	550,00	550,00	
LA CIMADE	500,00	500,00	

ASSOCIATIONS SPORTIVES			
Chambon Danse	900,00	600,00	
Zumb'attitude (ex Dance Move 43)	750,00	500,00	
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers	600,00	600,00	
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers	600,00	600,00	
LA PETANQUE CHAMBONNAISE	1 800,00	1 800,00	
LE 108	400,00	400,00	
Zénith Sensation "club d'escalade"	1 200,00	1 200,00	1 200,00
BOULES SPORTIVES DU CHAMBON-SUR-LIGNON	700,00	600,00	
TENNIS DE TABLE	400,00	400,00	200,00
VOLLEY INTERCOMMUNAL DU PLATEAU	300,00	300,00	
BADMINTON Intercommunal du Plateau	600,00	600,00	
ACCA	700,00	500,00	
DIVERS			
ASSOCIATION LES JEUNES DU PLATEAU	2 000,00	1 300,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DU LIGNON	1 500,00	1 500,00	
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE DU LIGNON	1 300,00	1 300,00	
GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE	3 440,00	3 440,00	
GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE	15 800,00	15 800,00	
APE des ecoles Maternelle & Primaire	1 000,00	1 000,00	
CLUB DES AINES RURAUX	200,00	200,00	
Total	51 798,10	46 590,00	1 400,00

Vote à l'unanimité

2. Association « AMA-Théâtre »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 30 janvier 2020 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 1 200 € à l'Association « AMA-Théâtre ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Roux, conseiller municipal intéressé à l'affaire)

3. Association « Ciné-fête »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 30 janvier 2020 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 2 800 € à l'Association « Cinéfête ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Eyraud et ne prenant pas en compte la procuration de M. Bernard, conseillers municipaux intéressés à l'affaire)

4. Association « Art et Sens »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 30 janvier 2020 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Association « Art & Sens ».

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de Mme Gaillard, adjointe au maire, M. Roux, conseiller municipal, et ne prenant pas en compte la procuration de M. Bernard, conseiller municipal, tous intéressés à l'affaire)

5. Association « Cinépassion »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 30 janvier 2020 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Cinépassion ».

Vote à la majorité (21 pour et 1 contre : M. Agin)

6. Association « Vélo-club du Haut-Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 30 janvier 2020 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à l'association « Vélo-club du Haut-Lignon ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de de M. Maneval, adjoint au maire intéressé à l'affaire)

7. Association « Judo-club du Haut-Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 30 janvier 2020 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention à l'association « Judo-club du Haut-Lignon », comme suit :

Proposition de la commission	dont charges du personnel
1 300 €	650 €

Vote à l'unanimité (sans prise en compte de la procuration de Mme Perrier, conseillère municipale intéressée à l'affaire)

8. Association « Tennis-club »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 30 janvier 2020 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention à l'association « Tennis -club », comme suit :

	Proposition de la commission	dont charges du personnel
Fonctionnement du club	2 200 €	2 200 €
Organisation des tournois	1 000 €	

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Routier, conseiller municipal intéressé à l'affaire)

9. Association « Les Archers Vivarais-Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 30 janvier 2020 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Les Archers Vivarais-Lignon ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Agin, conseiller municipal intéressé à l'affaire)

10. Association « la Truite du Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 30 janvier 2020 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association « La Truite du Lignon ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de MM. Balme, Eyraud et Routier, conseillers municipaux intéressés à l'affaire)

11. Association « l'Amicale sportive de football Mazet-Chambon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 30 janvier 2020 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention à l'association « l'Amicale sportive de football Mazet-Chambon », comme suit :

Proposition de la commission	dont charges du personnel
2 000 €	1 000 €

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Routier, conseiller municipal intéressé à l'affaire)

12. Association « Golf du Chambon-sur-Lignon »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 30 janvier 2020 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association « Golf du Chambon-sur-Lignon ».

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote de M. Crouzet, conseiller municipal intéressé à l'affaire)

13. Association « The Lignon's People »

La commission « Éducation – jeunesse - associations » du 30 janvier 2020 a étudié le dossier de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association « The Lignon's People ».

Vote à l'unanimité (sans prise en compte de la procuration de M. Brottes, adjoint intéressé à l'affaire)

■ Budget principal de la commune

a) Vote du taux des impôts locaux 2020

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux pour l'exercice 2020.

Madame le Maire rappelle les taux en vigueur en 2019, soit 10,17 % pour la taxe d'habitation, 30,81 % pour la taxe sur le foncier bâti et 121,28 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Madame le Maire souligne que les taux n'ont pas augmenté depuis 2008 et que la taxe sur le foncier bâti a baissé par deux fois d'un point.

Madame le Maire propose aux conseillers de ne pas augmenter ces taux et demande à l'assemblée délibérante de valider sa proposition.

Vote à l'unanimité

b) Adoption du compte de gestion 2019 du comptable

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget général,

❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est adopté.

Vote à l'unanimité

c) Adoption du compte administratif 2019

Madame le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget principal de la commune pour 2019, qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2019	3 137 422,46 €
Dépenses de fonctionnement 2019	3 003 364,36 €
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	134 058,10 €
Résultats antérieurs reportés	0,00 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019	134 058,10 €
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2019	3 565 870,50 €
Dépenses d'investissement 2019	3 209 341,87 €
Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement	356 528,63 €
Résultats antérieurs reportés en dépenses	448 377,60 €
Déficit d'investissement au 31 décembre 2019	91 848,97 €

L'excédent net de clôture de l'exercice 2019 est de 42 209,13 €.

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier Adjoint, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal

Vote à la majorité (16 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

d) Affectation des résultats du compte administratif 2019

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2019 du budget principal de la commune,

Affectation des résultats du compte administratif 2019 du budget principal de la commune, comme suit :

	Budget général de la Commune
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement au Budget 2020	134 058,10 €
Affectation au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2020	91 848,97 €

Vote à l'unanimité

e) *Adoption du budget primitif 2020*

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget primitif 2020.

Madame le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2020.

Le budget primitif 2020 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 3 316 044,76 € ;
- Section d'Investissement : 2 623 881,84 €.

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2020.

Vote à la majorité (17 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

■ **Budget annexe de l'assainissement collectif**

a) *Adoption du compte de gestion 2019 du comptable*

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de l'assainissement,

❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est adopté.

Vote à l'unanimité

c) *Adoption du compte administratif 2019*

Madame le Maire présente au Conseil l'exécution du budget annexe de l'assainissement pour 2019 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2019	154 966,71 €
Dépenses de fonctionnement 2019	180 760,26 €
Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement	25 793,55 €
Résultats antérieurs reportés en recettes	28 279,14 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019	2 485,59 €
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2019	101 713,00 €
Dépenses d'investissement 2019	201 291,47 €
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	99 578,47 €
Résultats antérieurs reportés en recettes	52 447,34 €
Déficit d'investissement au 31 décembre 2019	47 131,13 €

Le déficit net de clôture de l'exercice 2019 est de 44 645,54 €.

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier Adjoint, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal.

Vote à l'unanimité

d) *Affectation des résultats du compte administratif 2019*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2019 du budget annexe de l'assainissement,

Affectation des résultats du compte administratif 2019 du budget annexe de l'assainissement, comme suit :

	Budget annexe de l'assainissement
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement au Budget 2020	2 485,59 €
Affectation au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2020	47 131,13 €

Vote à l'unanimité

e) *Adoption du budget primitif 2020*

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'assainissement 2020.

Madame le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2020.

Le budget primitif 2020 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 156 245,00 €
- Section d'Investissement : 200 877,05 €.

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2020 du service public de l'assainissement.

Vote à la majorité (17 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

■ **Budget annexe de la chaufferie bois**

a) *Adoption du compte de gestion 2019 du comptable*

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de la chaufferie bois,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est adopté.

Vote à l'unanimité

c) *Adoption du compte administratif 2019*

Madame le Maire présente au Conseil l'exécution du budget annexe de la chaufferie bois pour 2019 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2019	135 883,42 €
Dépenses de fonctionnement 2019	111 672,23 €
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	24 211,19 €
Résultats antérieurs reportés	0,00 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019	24 211,19 €
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2019	53 392,70 €
Dépenses d'investissement 2019	57 626,76 €
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	4 234,06 €
Résultats antérieurs reportés en déficit	47 630,54 €
Déficit d'investissement au 31 décembre 2019	51 864,60 €

Le déficit net de clôture de l'exercice 2019 est de 27 653,41 €.

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier Adjoint, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal.

Vote à l'unanimité

d) *Affectation des résultats du compte administratif 2019*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2019 du budget annexe de la chaufferie bois,

Affectation des résultats du compte administratif 2019 du budget annexe de la chaufferie bois, comme suit :

	Budget annexe de l'assainissement
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement au Budget 2020	24 211,19 €
Inscription au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2020	51 864,60 €

Vote à la majorité (19 pour et 3 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, et Routier)

e) *Adoption du budget primitif 2020*

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de la chaufferie bois 2020.

Madame le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2020.

Le budget primitif 2020 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 129 521,00 €
- Section d'Investissement : 84 385,60 €

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2020 du service public de production, de transport et de distribution de chaleur (budget annexe de la chaufferie bois).

Vote à la majorité (17 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

■ **Budget annexe de l'eau potable**

a) *Adoption du compte de gestion 2019 du comptable*

Le comptable certifie qu'il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de l'eau potable,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est adopté.

Vote à l'unanimité

c) *Adoption du compte administratif 2019*

Madame le Maire présente au Conseil l'exécution du budget annexe de l'eau potable pour 2019 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2019	164 117,77 €
Dépenses de fonctionnement 2019	302 874,60 €
Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement	138 756,83 €
Résultats antérieurs reportés en recettes	204 786,86 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019	66 030,30 €
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2019	104 284,00 €
Dépenses d'investissement 2019	105 503,24 €
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	1 219,24 €
Résultats antérieurs reportés en recettes	169 175,45 €
Excédent d'investissement au 31 décembre 2019	167 956,21 €

L'excédent net de clôture de l'exercice 2019 est de 233 986,24 €.

Madame le Maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Brottes, premier Adjoint, que le vote du compte administratif a été soumis au Conseil municipal

Vote à l'unanimité

d) Affectation des résultats du compte administratif 2019

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2019 du budget annexe de l'eau potable,

Affectation des résultats du compte administratif 2019 du budget annexe de l'eau potable, comme suit :

	Budget annexe de l'eau potable
Affectation au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté au Budget 2020	66 030,03 €
Affectation au compte 001 en excédent d'investissement reporté au Budget 2020	167 956,21 €

Vote à l'unanimité

e) Adoption du budget primitif 2020

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'eau potable 2020.

Madame le Maire et présente les principales données relatives au budget primitif 2020.

Le budget primitif 2020 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 273 418,03 € ;
- Section d'Investissement : 331 837,66 €.

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2020 du service public de l'eau potable.

Vote à la majorité (17 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

■ Souscription de 2 prêts relais

Madame le maire informe les membres de l'assemblée délibérante que des demandes de versement de subventions ont été déposées en fin d'année mais n'ont pas encore été versées.

La préfecture nous a informé ce jour que ses services traitent actuellement les demandes de versement déposées au mois de septembre 2019.

Mme le maire ajoute que la vente du bâtiment Theis Sangree est intervenue mais que les fonds ne sont pas encore versés.

Il est donc nécessaire de souscrire deux prêts relais à savoir :

- 300 000€ dans l'attente des premiers versements de subvention
- 250 000€ dans l'attente du versement des fonds de la vente susmentionnée.

Vote à l'unanimité

■ Demande de subvention au titre de la DETR 2020 pour la création d'une maison de santé (actualisation)

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal que, par délibération n° 76 / 2019 du 29 novembre 2019, le conseil municipal a autorisé la demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de la maison de santé d'un montant de 160 000,00 €.

Le coût estimatif de ce programme d'investissement s'élève à 642 267,00 €.

A l'issue de la procédure de marché public, Madame le maire précise que le montant global des travaux d'aménagement s'élève à 209 267,00 € et qu'il convient d'actualiser la délibération précédente.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes HT	
Acquisition du bien immobilier	415 000,00 €	DETR (50% des travaux)	104 000,00 €
Travaux	209 267,00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes (acquisition et travaux)	200 000,00 €
		Communauté de communes du Haut-Lignon	75 000,00 €
		Fonds propres	225 267,00 €
Total	624 267,00 €	Total	624 267,00 €

Madame le maire demande au Conseil municipal d'approuver le plan de financement pour la maison de santé, ainsi que de l'autoriser à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux correspondante.

Vote à la majorité (17 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

■ Conventions avec le Mémorial de la Shoah

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de conclure différentes conventions avec le Mémorial de la Shoah, à savoir :

- Une charte partenariale,
- Une convention de mise à disposition du personnel,
- Une convention de mise à disposition du domaine public.

Madame le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer ces différentes conventions.

Vote à la majorité (17 pour et 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

■ Personnel – avancement de grade

Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Madame le maire informe les membres du Conseil municipal qu'un agent peut prétendre à un avancement de grade. Il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe afin de permettre la promotion de l'agent.

Madame le maire précise que la prochaine CAP n'ayant lieu qu'au printemps 2020, cette promotion ne sera effective qu'à compter du 1^{er} juillet 2020.

Madame le maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Conseil Municipal est clos à 23 h